



10^e édition du Concours Photo AgriNature **« Moins de pesticides, plus d'agronomie »**

Ce concours est organisé par le FESTIVAL INTERNATIONAL NATURE NAMUR avec le soutien du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement et Natagriwal.

Partagez votre amour pour la Wallonie et votre passion de l'image.

Organisation

Le Concours AgriNature est organisé pour la 10e fois... une édition anniversaire ! Les photos sélectionnées seront dévoilées lors du Festival International Nature Namur (FINN) en octobre 2020, sous réserve de contraintes sanitaires. La remise des prix se tiendra pendant le FINN également.

Règlement du concours

Conditions Générales

Ce concours a pour but d'illustrer la faune, la flore, le monde rural et les paysages de la Wallonie.

Il est ouvert à tous : photographes, amateurs ou professionnels, sans distinction d'âge et de nationalité.

Sont exclus : les membres du jury ainsi que les membres de l'organisation.

En participant à ce concours, le photographe manifeste son intérêt envers la nature et la ruralité en Wallonie. Il doit pouvoir justifier d'un comportement respectueux envers les espèces animales et végétales.

Ne sont pas acceptées : les photos où figurent des personnages identifiables si elles ne sont pas accompagnées de l'autorisation écrite de ceux-ci.

L'originalité et l'émotion engendrées par la prise de vue seront prises en compte, mais des critères photographiques classiques (cadrage, difficulté de prise de vue, maîtrise technique...) et environnementaux (aucune destruction/perturbation causée par la prise de vue, respect de l'environnement, lieux de prise de vue...) seront également considérés pour la sélection.

Catégories 2020

Thème général : **Moins de pesticides, plus d'agronomie**

Un thème qui se veut montrer la diversité des modèles (l'agriculture biologique n'étant qu'un parmi tant d'autres) qui permettent de réduire l'utilisation de pesticides par une approche plus préventive faisant appel aux connaissances agronomiques des agriculteurs, des chercheurs, aux innovations technologiques... La thématique rejoint celle de la Foire agricole, forestière et agroalimentaire de Libramont dont l'édition annuelle est reportée à 2021, pour un impact plus grand sur le public.

1. Circuits courts

Illustrer les initiatives locales, qui s'attèlent à nous rendre une agriculture de proximité, fondée sur les liens sociaux et le bien-être humain et animal.

2. Ça se passe dans le champ

Les actions et les modes de production/élevage adoptés par les agriculteurs et les éleveurs pour favoriser la biodiversité ou montrer la vie « homme, faune, flore, paysages » des milieux agricoles.

3. Haies et chemins, des kilomètres de biodiversité

Les écosystèmes qui se trouvent en périphérie d'autres foisonnent en vie et en couleurs. En l'occurrence les haies en sont un formidable exemple ! Cette catégorie est l'occasion de souligner l'importance de ces couloirs écologiques ainsi que le côté pittoresque des sentiers que nous empruntons et avons empruntés, et pas que pour faire l'école buissonnière.

4. Wallonie sauvage

Toute photo prise en Wallonie qui souligne la beauté sauvage (non domestique !) et tranquille de nos forêts, campagnes, jardins... et de notre faune et flore. Antérieurement, cette catégorie faisait partie intégrante du Concours organisé dans le cadre du Festival International Nature Namur. Désormais, c'est au travers du Concours AgriNature que cette catégorie est exclusivement reprise.

5. Jeunes

Pour les photographes de moins de 21 ans (nés après le 02 août 1999), toutes catégories confondues.

Attention : toutes les photos doivent être prises en Wallonie .

Inscription et envoi des photos

L'inscription est gratuite et se fait via le formulaire disponible sur le site www.agrinature.be. La date limite d'inscription est fixée au **dimanche 02 août 2020 à minuit**.

Le formulaire d'inscription est à remplir en ligne. La candidature ne sera prise en compte que si toutes les rubriques sont correctement complétées.

Pour les mineurs, la participation doit être confirmée par signature par l'un des parents. Dans ce cas, veuillez simplement nous envoyer une preuve (scan ou autre) de l'autorisation à l'adresse mail concours-photos@agrinature.be.

De la même manière, le photographe envoie l'accord de la (des) personne(s) identifiable(s) sur la photo à concours-photos@agrinature.be.

Chaque participant peut envoyer au maximum 10 photos.

Remarque : le photographe ne peut soumettre une image qui a déjà été sélectionnée et/ou primée lors d'une précédente édition du Concours Photo AgriNature.

Une seule participation par photographe est acceptée. Si ce dernier souhaite modifier sa candidature, il est invité à envoyer un mail à l'adresse concours-photos@agrinnature.be. Sa première inscription sera supprimée au profit de la nouvelle.

Préparation des photos :

- Les photos HD sont à télécharger directement sur le formulaire ;
- La définition des images doit permettre une impression en format 80x54 cm (attention pas moins de 5 Mo par photo) ;
- Pas de marge, ni inscription (signature...) ;
- Chaque fichier doit être envoyé en format JPEG (de préférence) avec comme intitulé la structure suivante :
 - NOM_Prenom_01_Categorie_Titre de la photo (celui écrit dans l'inscription)
 - NOM_Prenom_02_Categorie_Titre de la photo (celui écrit dans l'inscription)
 - NOM_Prenom_03_Categorie_Titre de la photo (celui écrit dans l'inscription)

Remarque : merci d'éviter les accents et les éléments de ponctuation dans la nomenclature !

Jury et Prix

Le jury est composé de photographes naturalistes, de conseillers scientifiques, de représentants de l'administration wallonne et d'associations environnementales. Il réalisera la sélection des photos pour l'exposition.

Il déterminera ensuite 6 prix :

- Grand Prix
- Prix « Circuits courts »
- Prix « Ça se passe dans le champ »
- Prix « Haies et chemins, des kilomètres de biodiversité »
- Prix « Wallonie sauvage »
- Prix « Jeunes »

Les prix ne sont pas cumulables (sauf le Prix du Public).

Le jury se réserve le droit de changer une photo de catégorie si cela est à son avantage, de ne pas attribuer un ou plusieurs prix, de modifier l'intitulé d'un prix et de délivrer une ou plusieurs mention(s) spéciale(s). Les décisions du jury sont sans appel.

Les photos sélectionnées et les premiers prix seront exposés lors du Festival International Nature Namur 2020 à la Citadelle de Namur durant 10 jours en octobre, sous réserve de contraintes sanitaires.

Lors de l'exposition, le public aura l'occasion de voter pour sa photo préférée afin d'élire le Prix du Public.

Les prix remis auront une valeur totale de 3000 €.

Sélection

Les lauréats seront avertis par e-mail à l'adresse mentionnée dans leur formulaire aux alentours de la **mi-août**. Si vous ne recevez pas de mail c'est que, malheureusement, aucune de vos photos n'aura été sélectionnée.

Les photos seront également exposées dans d'autres villes de Wallonie, dans le cadre des décentralisations du Festival.

Droit d'auteur et utilisation des œuvres

Les participants doivent posséder les droits d'auteur de toutes les photos envoyées et garantir l'authenticité de leur(s) photo(s). L'organisateur décline toute responsabilité envers n'importe quelle infraction aux droits d'auteur.

Le photographe conserve la propriété intellectuelle de ses photos, mais autorise la Wallonie et le Festival International Nature Namur à reproduire et à diffuser son œuvre dans le cadre de l'exposition AgriNature et de la promotion de ce concours ainsi que de l'exposition.

En cas d'utilisations non strictement liées à l'organisation du concours ou à la promotion d'éditions ultérieures, l'accord préalable de l'auteur sera toujours demandé.

En cas d'accord, les photos ne pourront être utilisées qu'à des fins culturelles, pédagogiques, sociales, touristiques et tout usage commercial sera exclu.

Les photos seront toujours accompagnées du nom de leur auteur.

Données à caractère personnel

Les renseignements fournis par les participants peuvent être utilisés dans le cadre des concours photos AgriNature. Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en vigueur le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

En conséquence, tout participant bénéficie auprès du Festival d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données les concernant, sur simple demande à l'adresse suivante : info@festivalnaturenamur.be.

Aucune des informations fournies ne pourra faire l'objet d'une commercialisation.

Application du règlement

Toute candidature de participation au Concours photos AgriNature implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et de ses possibles modifications d'organisation et de fonctionnement.

En cas de contestation sur le sens des stipulations du présent règlement, seul le texte en français fera foi.

Le présent règlement est également disponible sur le site d'AgriNature : www.agrinature.be.

Responsabilité

La participation au concours étant réalisée par le biais d'internet, elle implique la connaissance et

l'acceptation des limites d'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables ou le temps de chargement. En conséquence, le Festival ne saurait en être tenu pour responsable.

Pour toutes informations complémentaires :

Concours Photo AgriNature
Maud SERVLANCKX
Téléphone : +32 (0) 81/43.22.04
Email : concours-photos@agrinature.be
Internet : www.agrinature.be

